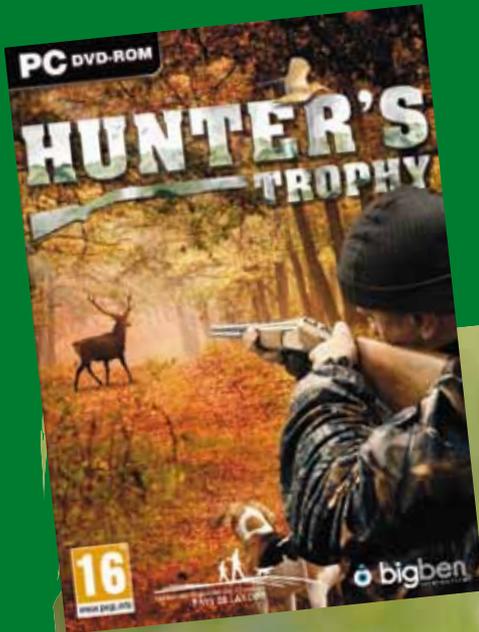


# Chasseur Mayennais



**Plan de chasse  
lièvre**

**Bilan  
d'application  
du schéma**

**Enquête tableau  
de chasse**



# ASSURANCE CHASSE

Pour chasser  
sans souci...

**VOTRE ASSURANCE CHASSE  
EN VENTE  
AU CREDIT AGRICOLE**

**CA**  
DE L'ANJOU  
ET DU MAINE  
BANQUE ET ASSURANCES

Les contrats d'Assurance chasse sont proposés par Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, PACIFICA, société anonyme au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 02/2012,

Abattage et débardage,  
des solutions douces existent !

Vous êtes propriétaire forestier ?  
Vous avez planté des chênes  
ou des feuillus précieux ?

Fagus Energie vous propose des solutions douces  
d'éclaircie, avec abatteuse et débardeur miniatures...

- Achat du bois sur pied
- Prestations de services à la demande



... pour respecter votre investissement forestier d'il y a 20 ans.

Producteur de bois déchiqueté  
pour chaudières individuelles et collectives

La qualité et le service ...

Fagus Energie vous assure la livraison de :  
• Plaquettes forestières sèches,  
criblées et calibrées

**NOUVEAU**

Livraison  
des silos aériens  
par soufflerie



# Le mot du Président

La saison de chasse 2011-2012 s'est terminée par une vague de froid bien tardive qui a restreint l'exercice de la chasse à la plupart des espèces nuisibles, à celles soumises au plan de chasse, et au sanglier conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la chasse.

Ce froid aurait été bien venu s'il était arrivé plutôt en décembre. Il nous aurait permis de profiter au moins du passage des espèces migratrices, ce qui n'a pas été le cas.

Le sanglier a beaucoup moins fait parler de lui ; les dégâts sont moins importants, du fait d'une meilleure régulation des populations, et parce que vous avez réagi comme il se devait devant leur ampleur. En revanche, des prélèvements excessifs et contraires à l'éthique de la chasse ont été relevés ici et là, favorisés par des cultures de moutardes restées debout fin janvier, eu égard à des températures pour le moins clémentes.

Le retour des fiches prélèvement a été insuffisant, ce qui ne facilite pas l'évaluation nécessaire des populations, à tel point que le préfet a pris un arrêté spécifique permettant à la garderie de l'Office National de la Chasse de verbaliser si besoin, ceux qui, de façon délibérée, ne respectent pas cette obligation.

Les comptages de lièvres préalables au plan de chasse souhaités par la majorité d'entre vous, ont pu reprendre, grâce à l'arrêté ministériel autorisant les dérogations nécessaires en ce qui concerne la circulation à vitesse réduite, arrivé malheureusement trop tard pour pouvoir réaliser le programme prévu cette année. Il nous permettra de faire mieux la saison prochaine.

Nous reparlerons de tout cela lors de notre assemblée générale à Louverné le 28 avril prochain.

A bientôt donc.

Yves Moulière

## Dans ce numéro :

**3**   
Édito

**4** 

### Informations nationales

*Hunter's Trophy*  
*Fête de la chasse à Carrouges*

**5** 

### Informations Fédération

*Plan de chasse lièvre*  
*Nécrologie*  
*Enquête tableaux de chasse*  
*Examen du permis de chasser 2012*  
*Nouveaux piégeurs agréés*  
*Gardes particuliers agréés*  
*Sentier pédagogique*  
*Bilan d'application du SDGC*

**14-15**  
Agenda 2012

**16** 

### Informations Fédération

*Bilan d'application du SDGC*  
*Notre site internet*

**19** 

### Nos associations

*AGDFS 53*  
*Les gardes particuliers*  
*Brevet grand gibier 2012*  
*Les Echos du Bas-Maine*  
*Société de chasse St Hubert Désertines, St Aubin Fosse Louvin, Vieuvy*

**24** 

### Notre faune

*Le pigeon ramier et pigeon colombin*

**26** 

### Cynophilie

*Le Gascon-saintongeais*

**27** 

### Humeur Petites annonces

## Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1<sup>er</sup> semestre 2012



**Tirage :** 10 200 exemplaires  
**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> semestre 2012  
**ISSN :** 0397-8621

**Directeur de la publication :** Yves MOULIÈRE  
**Coordinateur :** Marc-Antoine GILLIOT  
**Rédaction :** Jean-François ARCANGER

**Conception et réalisation :** Imprimerie **MADIOT**  
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

## Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS  
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96  
Courriel : [fdcm@chasseurs53.com](mailto:fdcm@chasseurs53.com)  
[www.frc-paysdelaloire.com](http://www.frc-paysdelaloire.com)

Photos de couverture : J.-F.A.



## HUNTER'S TROPHY vous offre la première véritable simulation de chasse sur PC.

Arc ou fusil en main, jumelles en bandoulière, appeaux en poche, accompagné de votre chien guettant chacun de vos ordres, évoluez dans l'un des trois environnements de chasse proposés (marais, plaine ou forêt). Apprenez à connaître chaque espèce avec ses territoires de prédilection, ses habitudes et ses comportements.



Proximité, bruit, conditions météo, sens du vent sont autant de paramètres à prendre en compte pour réaliser vos plans de chasse, en respectant toutes les règles cynégétiques actuellement en vigueur. Que ce soit en mode 'partie rapide', qui vous permet de définir vous-même tous les paramètres de votre chasse (décors, météo, saison, gibiers, armes...) ou en mode 'carrière', grâce auquel vous vivrez une saison de chasse complète, vous aurez toujours le choix entre les deux types de chasse majeurs en Europe : chasse postée ou chasse à l'approche.

### Points forts :

- Paramétrez entièrement vos parties de chasse : environnements de chasse, conditions météo, heures de la journée, gibiers, armes, chasse postée ou chasse à l'approche.
- Soyez attentif à vos déplacements et au sens du vent pour ne pas alerter le gibier.
- 20 espèces avec des explications et des conseils pour chacune d'elle : colvert, sarcelle, cerf, sanglier, chevreuil, renard, oie, perdrix, lièvre, bécasse, faisan, lapin ...
- De nombreuses informations sur les règles actuelles de la chasse.
- Équipez-vous avec l'une des 10 armes du jeu (fusils, carabines à lunette et arcs)
- Traquez les espèces en fonction des indices de présences laissées au sol.
- En bonus, un mode Ball-trap jouable jusqu'à 4 joueurs



**Prix public 20 euros**

Plus d'informations sur [www.frc-paysdelaloire.com](http://www.frc-paysdelaloire.com)

## Carrouges 2011

Le premier week-end d'août, s'est tenue la grandiose fête de la chasse et de la pêche de Carrouges dans l'Orne. Depuis trois ans maintenant, la Fédération des Chasseurs de la Mayenne est heureuse d'y participer.

Cette année encore elle a pu occuper un grand stand situé sur un passage très fréquenté.

Le partage du stand avec l'Association des Chasseurs de Chiens Courants de la Mayenne contribue à donner une bonne représentation de la chasse mayennaise.

La Fédération se réjouit de cette complémentarité.



Les conditions climatiques pluvieuses du samedi n'ont pas pour autant découragé les chasseurs passionnés. Ainsi de nombreux échanges ont pu se faire avec les chasseurs mayennais ainsi qu'avec ceux de nos départements voisins avec qui nous entretenons les meilleures relations.

La projection de films d'actions de chasses captive toujours autant jeunes futurs chasseurs que chasseurs confirmés et chevronnés. A cette occasion, que de chasses ont pu ainsi être racontées entre vieux « grognards »...



### Plan de chasse lièvre 2012-2013

#### PLAN DE CHASSE VOLONTAIRE :

Depuis la saison 2010-2011, les chasseurs pouvant justifier de **100 hectares** de chasse d'un seul tenant peuvent volontairement opter pour la formule «plan de chasse».

Les détenteurs d'un droit de chasse ne possédant pas 100 ha d'un seul tenant peuvent se regrouper avec des voisins pour posséder la surface minimum et partager les bracelets par la suite, tout en chassant chacun chez soi.

#### Avantages :

- attribution de bracelets proportionnelle au nombre de lièvres présents sur le territoire,
- chasse de l'espèce autorisée tous les jours de l'ouverture jusqu'à fin décembre,

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan) vous devez vous acquitter d'une cotisation obligatoire de 70€ - article 3- loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des Fédérations.

**Les nouveaux demandeurs** peuvent se renseigner dès aujourd'hui auprès de notre secrétariat sur le dossier à constituer. Ce dossier comprenant la feuille CERFA, rigoureusement renseignée, accompagnée des pièces justificatives du droit de chasser sur le territoire concernée ainsi que la localisation précise de ce dernier, sur une copie de carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>, doit nous être adressé avant le 20 juin 2012.

En dehors de ces territoires en plan de chasse volontaire, 23 communes, identiques à la campagne 2011-2012, sont en plan de chasse obligatoire sans limite de surface des territoires déclarés (Ahuillé, Averton, Ballots, Bannes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Blandouet, Bouchamps-les-Craon, Brains-sur-les-Marches, Cossé-en-Champagne, Crennes-sur-Fraubée, Epineux-le-Seguïn, Fontaine-Couverte, La Roë, La Rouaudière, St-Aignan-sur-Roë, St-Cyr-le-Gravelais, St-Denis-d'Anjou, St-Jean-sur-Erve, St-Michel-de-la-Roë, St-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie et Villaines-la-Juhel).

#### CE QUI CHANGE EN 2012 PLAN DE CHASSE OBLIGATOIRE :

Conformément à la décision votée lors de l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du 25 avril 2009, le **plan de chasse lièvre est prévu dans les cantons de Loiron et Meslay-du-Maine dès cette année**, et il sera étendu progressivement à l'ensemble du département à court terme.

Afin d'expliquer l'objectif et le fonctionnement d'un plan de chasse obligatoire, de faciliter les démarches administratives et de recueillir le souhait des chasseurs concernés en terme d'attributions, huit réunions locales sont organisées les :



- le **18 avril à Montjean** (pour les chasseurs des communes de Montjean, Ruillé-le-Gravelais et Beaulieu-sur-Oudon)
- le **24 avril à la Brûlatte** (pour les chasseurs de La Brûlatte, Loiron, St-Pierre-la-Cour, et La Gravelle)
- le **2 mai le Bignon-du-Maine** (pour les chasseurs du Bignon-du-Maine, Meslay-du-Maine et Maisoncelles)
- le **2 mai Port-Brillet** (pour les chasseurs de Port-Brillet, Bourgon, Launay-Villiers et la Bourgneuf-la-Forêt)
- le **3 mai à Bazougers** (pour les chasseurs de Bazougers et Arquenay)
- le **4 mai à la Cropte** (pour les chasseurs de La Cropte, Cheméré-le-Roi et St-Denis-du-Maine)
- le **10 mai à La Bazouge-de-Cheméré** (pour les chasseurs de La Bazouge-de-Cheméré et St-Georges-le-Flécharde)
- le **10 mai Le Genest-Saint-Isle** (pour les chasseurs du Genest-St-Isle, Olivet et St Ouen-des-Toits)

Tous les détenteurs d'un territoire de chasse dans les 24 communes citées sont invités à participer à l'une ou l'autre de ces réunions.





## Nécrologie



Monsieur Michel CORVE nous a quitté le 17 novembre 2011 à l'âge de 64 ans à la suite d'une longue maladie.

Il était bien connu et apprécié de nombreux chasseurs du nord du département et du club ball-trap de St Loup du Gast.

Michel a été président de la société de chasse de Jublains, sa commune, durant une dizaine d'années ; administrateur de la Fédération des Chasseurs pendant quatre années (de 1984 à 1988) ; il était aussi piégeur et garde particulier.

Le Chasseur Mayennais, les membres des sociétés communales, le personnel et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération s'associent à la douleur de sa famille, et lui adressent leurs sincères condoléances.

D. LERICHE

## Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2010-2011 a porté sur un échantillon de 1 381 chasseurs, répartis dans 59 communes tirées au sort. 817 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 59 %.

### Résultats de l'enquête prélèvements saison 2010-2011

8,8 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.  
(Entre parenthèses : moyenne par chasseur)

<b>Gibiers sédentaires</b>	
Lièvre (0,56)	4 941
Lapin (5,66)	49 660
Faisan (0,86)	7 567
Perdrix grise (0,25)	2 176
Perdrix rouge (0,35)	3 098
<b>Prédateurs et déprédateurs</b>	
Renard (1,24)	10 890
Fouine (0,09)	761
Ragondin (0,69)	6 088
Rat musqué (0,29)	2 508
Corbeau freux (0,64)	5 574
Corneille noire (0,39)	3 387
Pie (0,24)	2 122
Geai (0,14)	1 190



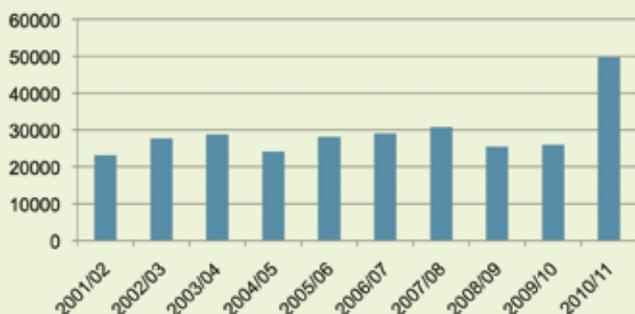
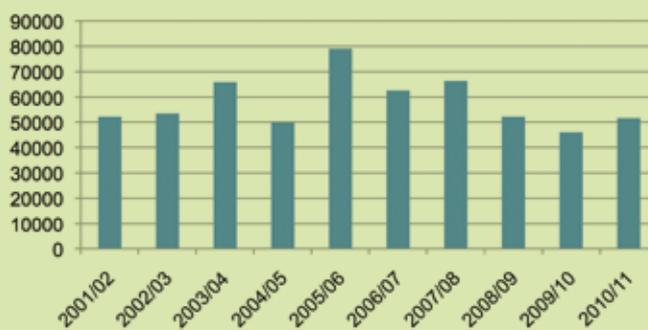


<b>Migrateurs terrestres</b>		<b>Gibiers d'eau</b>			
Pigeon ramier (5,88)	51 579	Colvert (2,54)	22 231	Sarcelle d'été	11
Pigeon colombin (0,19)	1 629	Sarcelle d'hiver	450	Souchet	43
Bécasse (0,48)	4 245	Foulque	343	Siffleur	21
Grives (0,36)	3 130	Poule d'eau	643	Pilet	0
Tourterelle des bois	354	Vanneau (0,24)	2 079	Chipeau	11
Tourterelle turque	386	Bécassine des marais	247	Milouin	0
Merle	1 629	Bécassine sourde	21	Morillon	129
Caille	43	Pluvier doré	129	Râle d'eau	11
Etourneau (2,23)	19 573	Chevaliers	0	Oies	54
Alouette	182				

## Evolution des prélèvements des principales espèces

### LE PIGEON RAMIER

Avec plus de 51 000 individus prélevés, la campagne de chasse 2010-2011 s'inscrit dans la moyenne et fait oublier la très mauvaise saison 2009-2010.

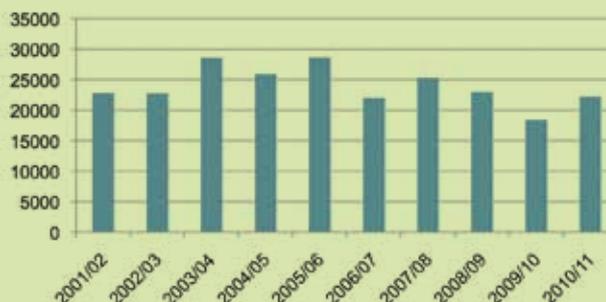


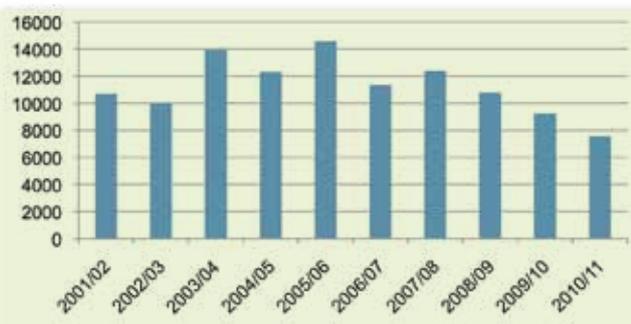
### LE LAPIN DE GARENNE

Nous prédisions depuis quelques années un « retour » du lapin ; il s'est concrétisé lors de cette saison avec un tableau exceptionnel de près de 50 000 lapins prélevés ! Il faut remonter aux débuts des années 90 pour trouver un tel niveau de prélèvements. Souhaitons que ce ne soit pas qu'un « feu de paille » et que la chute vertigineuse de ses effectifs depuis 40 ans soit définitivement stoppée.

### LE CANARD COLVERT

Nous constatons une légère remontée des effectifs prélevés, certainement dû à une bonne saison de reproduction pour l'espèce en 2010.



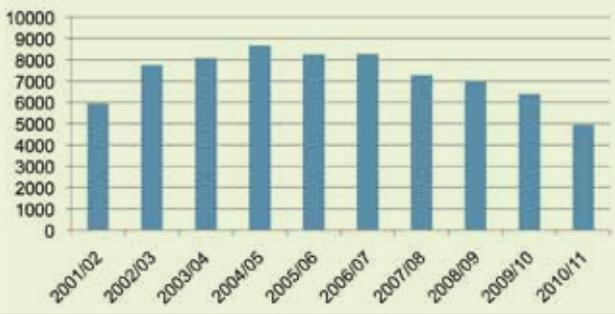
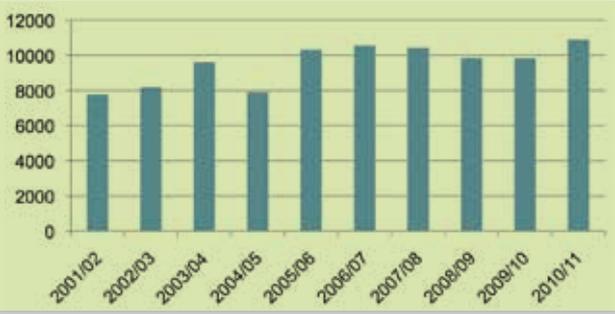


### LE FAISAN COMMUN

La volonté affichée de vouloir développer les populations naturelles de cette espèce impliquerait, indirectement, une baisse des oiseaux lâchés. La chute des effectifs prélevés depuis cinq saisons étaye donc cette hypothèse.

### LE RENARD

Pour la sixième année consécutive l'estimation du nombre de renards tués à la chasse avoisine les 10 000 individus

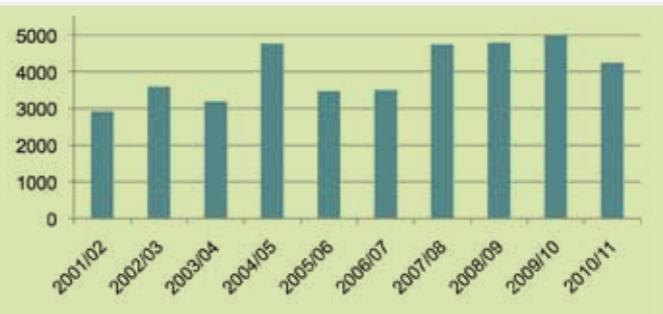


### LE LIÈVRE

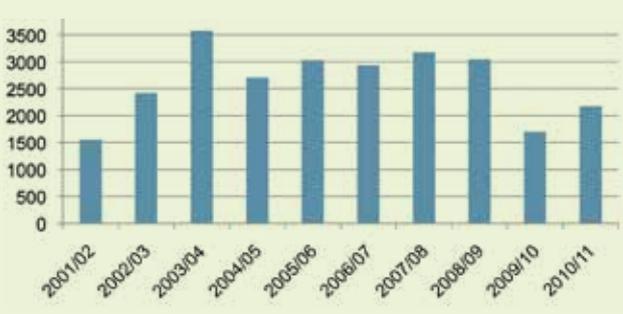
La baisse générale des effectifs constatée depuis trois ans se confirme. La vague épizootique sans précédent, provoquée par l'apparition d'une nouvelle souche du virus hémorragique (EBHS) en fin d'été 2010, a eu pour conséquence l'enregistrement de la plus mauvaise saison de chasse pour l'espèce jamais réalisée.

### LA BÉCASSE DES BOIS

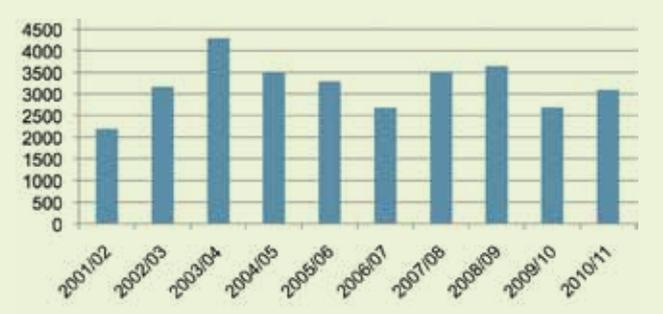
La saison 2010-2011 s'affiche comme plutôt bonne pour les bécassiers Mayennais, sans atteindre cependant le niveau de prélèvements de la saison précédente.



### PERDIX GRISE



### PERDIX ROUGE



### PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Une nouvelle fois la remontée des prélèvements chez ces espèces fait suite à une bonne saison de reproduction.

J-F. A.



## Examen du permis de chasser 2012

Cinq sessions de préparation à l'examen du permis de chasser ont lieu de janvier à septembre.

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

**Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2012-2013, doivent s'inscrire le plus vite possible !** Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

En tout état de cause, la date limite de dépôt des dossiers pour la dernière session est fixée au lundi 11 juin 2012 – sous réserve de places disponibles (n'hésitez pas à vous

renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

**Pour s'inscrire :** les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

### Planning prévisionnel 2012 :

	Formation théorique (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire) ½ journée	Examen théorique	Examen pratique ½ journée
<b>Session 1</b>	Samedi 21 janvier	21 / 22 / 23 février	Jeudi 9 février	28 / 29 fév. / 1 <sup>er</sup> mars
<b>Session 2</b>	Samedi 25 février	11 / 12 / 13 avril	Vendredi 16 mars	18 / 19 / 20 avril
<b>Session 3</b>	Samedi 24 mars	22 / 23 / 25 mai	Mardi 17 avril	30 / 31 mai / 1 <sup>er</sup> juin
<b>Session 4</b>	Samedi 5 mai	10 / 11 / 12 juillet	Jeudi 24 mai	18 / 19 / 20 juillet
<b>Session 5</b>	Samedi 16 juin	11 / 12 / 13 septembre	Mardi 17 juillet	18 / 19 / 20 septembre

**En 2011, 164 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.**

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

### LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le **jeudi 5 juillet 2012**,
- le **mardi 31 juillet 2012**.

(En 2011, la fédération a compté 19 candidats à la chasse accompagnée).

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété.

Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq ans, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

**La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.**



## Nouveaux piégeurs agréés en 2011

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2011, 80 candidats à l'agrément de PIEGEUR, en 3 sessions réparties comme suit :

### Mai : 32

Gontran	AUBIN	JUBLAINS	René	LECOMTE	ST POIX
Raymond	BLANCHE	LAVAL	Pierre	LEGER	ANDOUILLE
Bénédicte	de BONNEFOY-ROSSI	LA CHAPELLE ANTHENAISE	Dominique	LESOURD	MEZANGERS
Sosthène	BOURDAIS	EVRON	Eric	MAHERAULT	NIORT LA FONTAINE
Didier	BOUVIER	ANDOUILLE	Michel	MAHERAULT	NIORT LA FONTAINE
Sébastien	BOUVIER	VILLEPAIL	Stéphane	MARTIN	SOUCE
Romain	DUCHENE	BAIS	Grégoire	MICHEL	RUILLE FROID FONDS
Jérôme	GASTE	ST OUEN DES TOITS	Martin	MONTAUBAN	VILLIERS CHARLEMAGNE
Jean-Luc	GEHANNIN	ST OUEN DES TOITS	Evy	PEYRAT	PARIGNE SUR BRAYE
Jérémy	GUILLAUMEUX	CONGRIER	Julien	QUINTON	CHAMPEON
Ludovic	GUILLAUMEUX	ST AIGNAN SUR ROE	Robert	RAIMBAULT	LE BOURGNEUF LA FORET
Freddy	HEULOT	ST HILAIRE DU MAINE	Bertrand	RENARD	CHANGE
Michel	HONORE	ST FRAIMBAULT DE PRIERES	Claude	RENARD	ARGENTRE
Aymeric	LAMBERT	BAIS	Joël	ROCHE	IZE
Bruno	LANDAIS	ST LOUP DU GAST	Olivier	ROSSI	LA CHAPELLE ANTHENAISE
Christian	LEBOUCHER	CONGRIER	Olivier	THOMAN	CONGRIER

### Juin : 29

Joseph	BODIN	LA ROUAUDIERE	Anthony	LEDEUIL	MONTSURS
Anthony	CANTIN	MONTAUDIN	Gilbert	LETISSIER	ST JEAN S/ MAYENNE
Denis	CHERRUAU	ST FORT	Mickaël	MARSILLOT	BOURGON
Gérard	COTTIER	MENIL	Jean-François	MORIN	STE SUZANE
Sébastien	COTTIER	GENNES S/ GLAIZE	Pascal	PHILIPPEAU	BOUCHAMPS LES CRAON
Thierry	DEMAS	CHERANCE	Guillaume	PICQUET	AZE
Pierre	FOUCART	MONTAUDIN	Alain	POURCEAU	VILLAINES LA JUHEL
Mickaël	FOURNIER	LARCHAMP	Jean-Pierre	POURCEAU	BAIS
Thierry	FROGERAIS	BOUCHAMPS LES CRAON	Gérard	QUINTON	ST JEAN S/ MAYENNE
Daniel	GRANGER	ST JEAN S/ MAYENNE	François	RENARD	ST MARTIN DU LIMET
Florian	GUILMEAU	JUBLAINS	Christophe	RENAULT	VILLAINES LA JUHEL
Nicolas	HUET	BOURGON	Tony	SALMON	BREAL SOUS VITRE
Adrien	JONCHERAY	BOUCHAMPS LES CRAON	Daniel	TESSIER	COURCITE
Kici	KARIM	LOUVERNE	Robert	VETILLARD	ST GEORGES SUR ERVE
Alain	LARDEUX	LA ROUAUDIERE			

### Septembre : 19

Luc	ARTUIT	MONTJEAN	Daniel	DECKER	ST PIERRE DU REGARD
Damien	BARBOT	ST PIERRE LA COUR	Philippe	DUCHEMIN	PARNE SUR ROC
Edouard	BRETON	LAUNAY VILLIERS	Hervé	GEROLAMI	GESNES
Jean-Claude	BRETON	OLIVET	Yves	MORDRELLE	ST BERTHEVIN
Xavier	BRETON	ST BERTHEVIN	Kévin	POULARD	MONTJEAN
Kévin	BRETON	ST BERTHEVIN	Rémy	SUFFISSAIS	ANDOUILLE
Lylia	CERTEAUX	JAVRON LES CHAPELLES	Damien	TESSIER	ST LEONARD DES BOIS
Bryan	COLLET	JAVRON LES CHAPELLES	Bertrand	TROUILLARD	LAVAL
Eric	COLLET	JAVRON LES CHAPELLES	Yvette	TROUILLARD	LAVAL
André	DAVOUST	VILLAINES LA JUHEL			

Dates des formations piégeage 2012 :

**25 - 26 mai - 8 - 9 juin - 22 - 23 juin**

(une session supplémentaire pourrait avoir lieu les 7 et 8 septembre si le nombre d'inscrits est suffisant).

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite, et se déroule sur le site de la Fédération à Mont-

flours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement).

**Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet, et à 15 ans pour la participation à la session de formation.**





## Gardes particuliers agréés en 2011

12 candidats ont reçu l'agrément de garde-particulier, suite aux formations dispensées à la Fédération des chasseurs. Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

Joël	FORVEILLE	LA PELLERINE	Claude	RAVARY	EVRON
Jean-Claude	GANDON	CHATEAU-GONTIER	Jérémy	REMON	PARNE SUR ROC
Dominique	GUILLET	AHUILLE	Yannick	RENAULT	ST BERTHEVIN LA TANNIERE
François	GUIRAO	LOUPFOUGERES	André	ROCTON	EVRON
Michel	LEMEE	EVRON	Daniel	TOURNERIE	GORRON
Julien	MIGNON	EVRON	Didier	VETTIER	LE GENEST ST ISLE

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, prévue en juin 2012, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

## Sentier pédagogique

Inauguré à l'automne 2010, un premier bilan des actions entreprises peut être dressé :

- Quatre groupes de scolaires et deux groupes d'adultes ont bénéficié d'une animation sur notre sentier pédagogique. Nos journées « portes ouvertes » des 5 et 14 mai 2011, quant à elles, nous ont permis d'accueillir 70 adultes et enfants.



- La richesse de notre site se confirme jour après jour avec l'installation de plus en plus visible d'une population de lapins de garenne, la présence permanente de chevreuils, la découverte de nouvelles espèces d'insectes (libellules en particulier) et une flore aquatique qui s'est particulièrement bien développée et diversifiée au-delà de nos attentes. L'implantation en cours d'une roselière devrait encore enrichir à terme la biodiversité du site.

- L'événement survenu en cours de l'été 2011 aura été l'installation de trois ruches, dont une à vocation pédagogique équipé

de parois vitrées permettant d'observer les abeilles.

Au cours de l'hiver, un platelage a été mis en place afin de traverser dans de meilleures conditions une mare temporaire.

- Suite au succès de l'opération au printemps 2011, pendant les vacances scolaire d'avril 2012 nos journées « portes ouvertes » seront reconduites, ce qui permettra aux parents de visiter le site en famille à l'aide d'un livret pédagogique.

**Le samedi 14 avril et le mardi 17 avril**, les personnes qui le souhaitent pourront venir découvrir ce sentier pédagogique. L'entrée et la visite sont gratuites. Attention : afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions, **une inscription au préalable est vivement conseillée** auprès de notre secrétariat (tél. 02 43 53 09 32).

Vous pouvez choisir votre visite le 14 ou le 17 avril à 10h ou 14h30.





## Bilan d'application du schéma départemental de gestion cynégétique

Comme chaque année, la Fédération a présenté son bilan annuel d'activités pour 2011 lors de la réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le 25 janvier 2012.

Ce bilan, qui n'est pas exhaustif mais dont nous rapportons ici l'essentiel, comporte cette année une grande nouveauté : la mise en place de la **carte de prélèvement sanglier**.

Pour le reste, il s'applique aux domaines du petit et du grand gibier, de la formation et de l'éducation ainsi qu'à ceux de la sécurité et de la communication.

### Actions transversales toutes espèces

- Mise en place de l'enquête prélèvements et analyse des données recueillies dans les tableaux de chasse individuels afin d'avoir une meilleure appréciation de l'évolution des populations de gibier.
- 29 000 € de subventions distribuées pour l'aménagement et la gestion des territoires de chasse.

### Petits gibiers

- Le suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage s'est concrétisé par l'analyse de 3 Lièvres, 1 Pigeon ramier, 1 Lapin de garenne et 1 Tourterelle Turque. Globalement en 2011, notre département n'a pas subi de mortalités importantes ou anormales. Le Lapin de garenne a été décimé par la myxomatose et le virus hémorragique bien que cela ne se traduise pas dans les analyses. En ce qui concerne le lièvre nous

n'avons pas enregistré de cas de tularémie (maladie transmissible à l'homme).

- Des actions spécifiques au Lapin de garenne ont été menées sur la commune de St-Calais-du-Désert au travers d'opérations de réimplantations ou de renforcements de populations.
- Le Lièvre reste l'espèce prioritaire pour la fédération, il nécessite une forte implication des personnels et des bénévoles. Malheureusement les comptages nocturnes n'ont pas été réalisés en 2011 faute d'autorisations administratives.



Le nombre de demandes de plan de chasse pour le lièvre a progressé de 8% par rapport à 2010 avec 5 000 ha supplémentaires.





- Le Faisan commun fait également l'objet d'efforts conséquents face aux résultats encourageants en terme d'implantations de populations sauvages. Des opérations de comptages de coqs chanteurs en avril et des compagnies en fin d'été sont menées sur les GIC de Beaumont, Saint-Denis-d'Anjou, Erve-et-Treulon et Saint-Calais-du-Désert, mais également sur les communes riveraines.

En 2011, 41 communes étaient concernées par l'espèce Faisan commun soient 4 GIC (11 communes) en plan de chasse, 2 GIC (2 communes) en phase de repeuplement avec chasse interdite, 17 communes (hors GIC) en plan de chasse et 41 communes (hors GIC) avec chasse interdite.

### Gibiers d'eau

- Une information spécifique est apportée régulièrement aux chasseurs sur l'aménagement et les créations de plans d'eau mais aussi sur la réglementation ouvertures, fermetures, agrainage, grenaille de plomb...
- Les populations hivernantes et nicheuses font l'objet de comptages en collaboration avec l'ONCFS.

### Grands gibiers

- L'indemnisation des dégâts de grands gibiers, mission de service public, représente 487 dossiers instruits par 3 estimateurs pour la saison 2010-2011.
- Le Chevreuil fait l'objet d'un suivi technique approprié sur 9 secteurs de gestion. En 2011, 6 massifs forestiers ont bénéficié de suivi de populations par IK pédestre, soit 28 circuits parcourus 4 fois.
- 2 secteurs de gestion (Valles et Mayenne) ont suscité une réunion de concertation des détenteurs de droits de chasse en 2011.
- 1382 demandes de plan de chasse dont 84 nouvelles ont été instruites par la Fédération.
- Pour lutter contre les dégâts de sangliers dans les cultures agricoles, la Fédération développe son partenariat chasseurs-agriculteurs par la mise en place de clôtures électriques préventives et assure le suivi et le contrôle de 59 déclarations d'agrainage.

### Carnivores et corvidés

- La Fédération s'implique financièrement dans le fonctionnement de la FDGDON.
- Elle assure la formation des nouveaux piégeurs (3 sessions en 2011)
- Près de 4000 € de subventions ont été alloués en 2011 aux adhérents pour favoriser la pratique du piégeage.

### La carte de prélèvement sanglier

Dans le cadre de l'objectif du schéma : « Améliorer le traitement des données sur les prélèvements », une carte de prélèvement gratuite est mise à la disposition des chasseurs qui tuent des sangliers (sur demande à la Fédération). Celle-ci, à raison d'une par animal, doit être impérativement retournée à la Fédération dans les 72 heures suivant le prélèvement.

De nombreux chasseurs ont bien compris l'intérêt de ce document et renvoient régulièrement leurs cartes.

D'autres, malheureusement, tardent encore à les utiliser. Or, chacun doit bien comprendre que seule l'exploitation de ces cartes permet une gestion rigoureuse des prélèvements et donnera ainsi à la Fédération les moyens de réagir rapidement en cas de dégâts important sur un secteur particulier.

Par ailleurs, leur utilisation étant imposée aux chasseurs par arrêté préfectoral, les agents de l'ONCFS sont habilités à en faire le contrôle.

La saison n'étant pas encore terminée à l'heure où ce bilan est rédigé, le résultat de l'analyse des données fournies par les cartes sera présenté lors de l'assemblée générale du 28 avril 2012.

.../...

*Groupe  
Jean-Louis Guilmault*




**MAYENNE AUTOMOBILES**  
Route d'Aron  
53100 MAYENNE  
Tél. 02 43 30 44 44

**RENAULT LAVAL**  
Avenue de Paris (route de Rennes)  
53940 SAINT-BERTHEVIN  
Tél. 02 43 01 22 22

**HAUT ANJOU AUTOMOBILES**  
11 avenue René Cassin  
53200 CHÂTEAU-GONTIER  
TÉL. 02 43 09 15 15



# AGENDA 2012 DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

(sous réserve d'éventuelles

DEMARCHES	LIEU	JANVIER	FEVRIER	MARS
Inscription à la formation du Permis de Chasser*	FEDERATION			
Inscription à la formation piégeage*	FEDERATION			
Inscription à la formation des gardes particuliers	FEDERATION			
Inscription à la formation hygiène alimentaire	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER	FEDERATION			avant le 10
Demande de plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Demande de plan de chasse GRAND GIBIER*	FEDERATION		avant le 15	
Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER	FEDERATION			
Demande d'autorisation de destruction à tir	DDT			
Déclaration de destruction à tir : Ragondin, Rat musqué	MAIRIE			
Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde	MAIRIE			
Déclaration de destruction à tir : Etourneau	MAIRIE			
Déclaration de piégeage annuelle	MAIRIE			
Bilan de captures piégeage	DDT			
Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse)	FEDERATION			avant le 10
Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants	FEDERATION			
Validation du Permis de Chasser	FEDERATION			
Attestation de meute	FEDERATION			
Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne	DDT			
Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			
Commande de semences cultures à gibier	FEDERATION			
Demande de subventions pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			

\* imprimés téléchargeable sur le site : [www.frc-paysdelalaloire.com](http://www.frc-paysdelalaloire.com)

	Examen et formation
	PMA et plan de chasse
	Destructions nuisibles
	Divers

## NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66

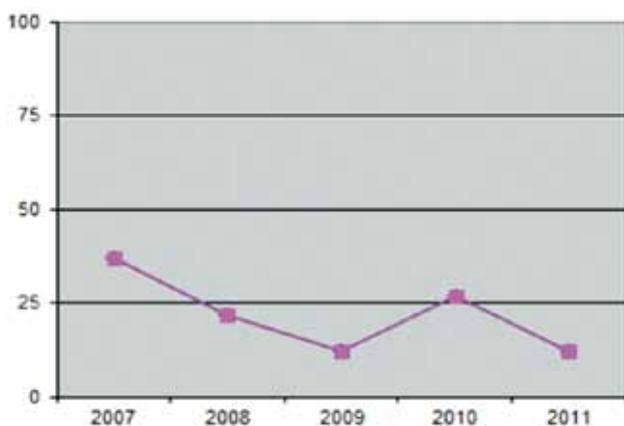




## Formation et éducation

La Fédération a formé **12 gardes particuliers** lors du stage annuel organisé à La Vigneule en 2011. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2010, ce qui n'est pas étonnant car progressivement le nombre de gardes à former correspondra juste au remplacement des gardes en place. Depuis 2007, la Fédération a formé au total 110 gardes particuliers dont 92 gardes chasse.

Gardes particuliers

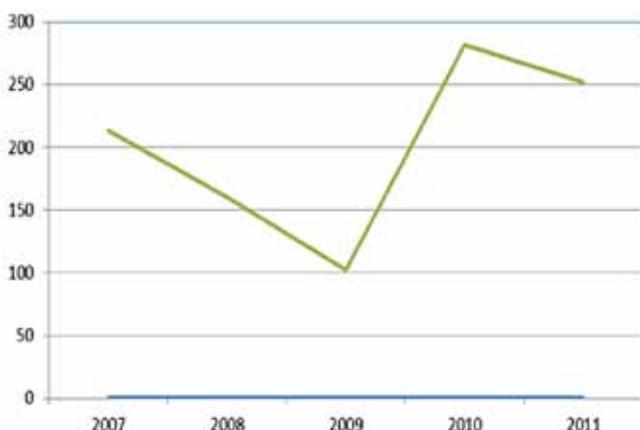


Année	Nbre	Détails
2007	37	Dont 12 pour la pêche
2008	22	Dont 3 pour Méduane Habitat
2009	12	
2010	27	Dont 2 pour la pêche
2011	12	Dont 1 pour la pêche

Concernant les **attestations de meutes**, deux séances de contrôle ont eu lieu l'année dernière pour 32 meutes soit 252 chiens. Ces contrôles ont eu lieu conformément à la nouvelle procédure, c'est-à-dire sans utilisation du terrier artificiel. Ils sont organisés

Année	nbre de chiens contrôlés (dont chasse à courre)
2007	213
2008	160
2009	102
2010	282
2011	252

Attestations de meutes



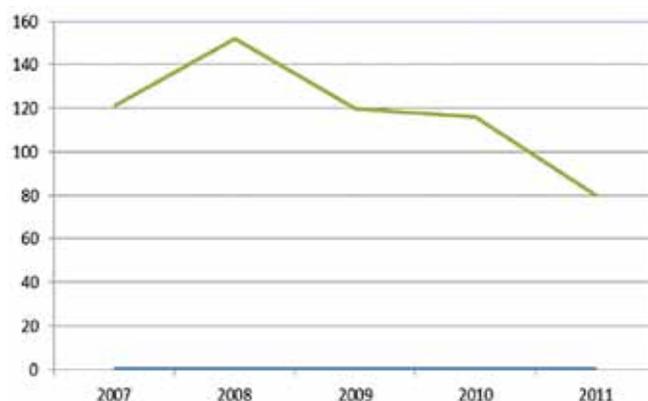
sous l'autorité de M. LE PIVERT, administrateur référent.

L'affaissement de la courbe en 2009 est liée à l'interdiction d'utiliser le terrier artificiel qui a été imposée cette année-là. En 2010, la nouvelle procédure a été mise en place et les contrôles ont repris à un rythme plus élevé.

Trois sessions de **formation au piégeage** ont eu lieu en 2011 pour 80 piégeurs. Depuis 2007, la Fédération a formé 520 piégeurs. Cet effectif est cohérent avec les efforts déployés pour le développement du petit gibier qui ne peut se faire sans un piégeage intensif.

Année	nombre piégeurs agréés
2007	121
2008	152
2009	120
2010	116
2011	80

Piégeurs



L'effectif des piégeurs formés subit une érosion semblable à celle des gardes particuliers pour les mêmes raisons.

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération a organisé une session de formation à l'hygiène alimentaire, avec le concours de M. GOMBAULT, docteur vétérinaire et administrateur référent. 35 personnes ont été formées en 2011 pour 36 en 2010. Les effectifs formés sont donc restés stables.

**FORÊT AVENIR**  
gestion forestière

**Plan de gestion**  
Conseil  
Vente de bois  
Travaux  
d'amélioration

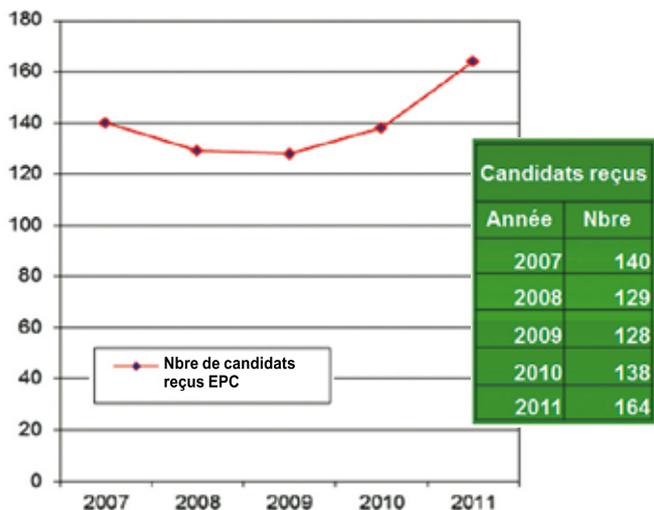
**Jean de RUSSON**  
Technicien forestier indépendant

La Brayancière - 35500 Saint M'Hervé  
Courriel : jean.de.russon@foret-avenir.fr

Tél : 06 60 56 26 72      Site : www.foret-avenir.fr



Concernant la **formation au permis de chasser**, mission essentielle confiée aux fédérations par l'Etat, 164 candidats ont obtenu avec succès leur permis de chasser en Mayenne cette année, ce qui constitue une augmentation de 20% par rapport à l'année 2010. Dans le même temps, une augmentation moyenne de 5% a été constatée sur l'ensemble du territoire national.

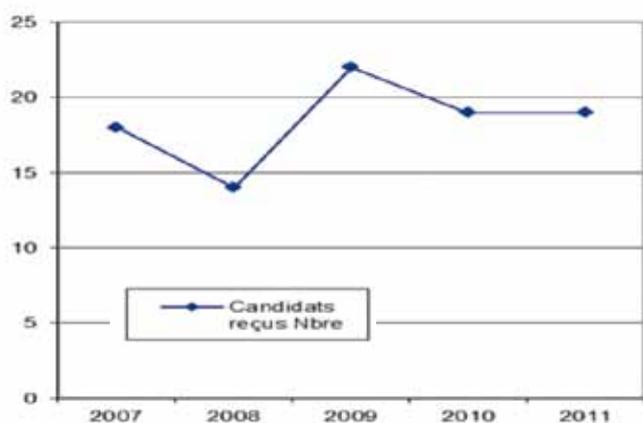


Ces activités de formation, très lourdes en personnel, en temps et en moyens, représentent 5 sessions soit 30 jours de formation théorique et pratique et 20 jours d'examen pour trois techniciens fédéraux. Compte tenu de l'évolution des demandes de permis, une sixième session est planifiée pour 2012.

Candidats reçus	
Année	Nbre
2007	18
2008	14
2009	22
2010	19
2011	19

Par ailleurs, 19 **jeunes chasseurs** ont été formés à la chasse accompagnée,

Permis de chasser accompagner



comme l'an passé. Avec une vingtaine de candidats par an sur six ans, il semble que la vitesse de croisière ait été atteinte.

Parallèlement, la Fédération poursuit son effort d'**associer**

**les chasseurs à des actions techniques de terrain** comme les baguages de bécasses, qui ont représenté 12 sorties de nuit à deux techniciens plus un ou deux chasseurs chacune.

Les comptages nocturnes de lièvres ont été annulés en 2011 en raison de l'accident mortel ayant eu lieu en 2010.

Les comptages de faisans ont représenté 12 sorties conduites par deux à quatre techniciens accompagnés de 15 à 54 chasseurs soit une participation de 260 chasseurs au total.

Enfin, la Fédération a réalisé également :

- 7 sorties sur le sentier pédagogique de la Vigneule, de jour comme de nuit ;
- 7 stages d'observation de deux à trois jours pour des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ;
- 7 stages de formation pratique pour des élèves de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> qui passent trois semaines à la Fédération dans le cadre de leurs études (convention de partenariat avec le Lycée ROCHEFEUILLE, en particulier).

.../...

**ENTREPRISE DAUVERCHAIN**  
 ZA de l'Huilerie - 53100 MAYENNE  
 Tél. 02 43 32 13 71  
 E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr





.../...

## Prévention des dégâts de sangliers

Dans le domaine de la prévention des dégâts, préoccupation majeure de la Fédération, un effort important a été réalisé cette année puisque les fonds qui lui sont consacrés atteignent 12 715 €, somme inégalée à ce jour.

2004-05	8 470 €
2005-06	8 952 €
2006-07	8 533 €
2007-08	3 882 €
2008-09	9 974 €
2009-10	7 108 €
2010-11	12 715 €

Prévention



## Sécurité

La Fédération attache une grande importance à l'amélioration de la sécurité à la chasse. Elle recommande très vivement le port systématique des dispositifs vestimentaires fluorescents à tous les chasseurs à tir, quelque soit le type de chasse (grand ou petit gibier) qu'ils pratiquent et les met à leur disposition à prix coûtant.

[www.chasse53.fr](http://www.chasse53.fr)

Désormais, il vous est possible de vous connecter directement au site de la fédération de la Mayenne avec l'adresse

[www.chasse53.fr](http://www.chasse53.fr)

Découvrez la nouvelle trame de ce site régional décliné par département. Ce site aura été visité 355 597 fois au cours de 2011 ! Sa fréquentation est en constante progression depuis 2005.

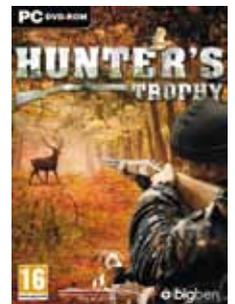
Surfer sur tous les sujets d'actualité, retirer tous les imprimés nécessaires à l'administration de vos chasses, trouvez-y tous les arrêtés, ainsi que les horaires du coucher du soleil et plein d'autres sujets. Ainsi vous serez informé en

Par ailleurs, elle propose également à ses chasseurs un carnet de battues, vendu à plus de 170 exemplaires actuellement, dont l'une des qualités essentielles est de rappeler de manière exhaustive l'ensemble des consignes de sécurité qui doivent être appliquées pendant les battues.

## Communication

Elle est développée principalement à travers la revue semestrielle « Le Chasseur Mayennais », les nombreuses réunions organisées tout au long de la saison (Assemblée générale, réunions d'information avant l'ouverture, réunions avec les GIC, réunions de préparation des plans de chasse) et les informations faites dans la presse locale.

Par ailleurs, un nouveau jeu vidéo de chasse, réalisé par la Fédération Régionale, destiné au grand public, est disponible au siège de la Fédération. Succédant aux jeux NEMROD 1 et 2, mais beaucoup plus sophistiqué, il s'intitule : **Hunter's Trophy**.



Soucieuse de remplir au mieux le contrat qu'elle s'est imposée à travers les objectifs du Schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par le Préfet, la Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne poursuit donc ses efforts de formation et d'information, de gestion du territoire et de gestion des prélèvements pour assurer aux chasseurs l'exercice de leur loisir dans les meilleures conditions possibles malgré un contexte souvent contraignant.

M.-A. GILLIOT  
J.-F. ARCANGER

direct de toutes les actualités de la chasse en Mayenne. Ce site continuera à s'enrichir.

Vos associations y ont toute leur place. Vous pouvez y faire figurer des informations pour vos actualités. Bien sûr, tous ceux qui se préparent au permis de chasse y trouveront la formation nécessaire. Ne vous en privez pas.

Ce site est un outil pour les chasseurs, il est aussi un moyen destiné à tous nos amis qui ne connaissent pas la Chasse et qui veulent la découvrir. Toutes les fédérations des Pays de la Loire y contribuent dans ce sens. Les chasseurs utilisent et mettent en œuvres tous les moyens et outils les plus adaptés pour leur communication interne et externe.





## Nos associations



### AGDFS 53

(Association de Gestion et de Défense de la Faune Sauvage 53)  
L'Hommelière  
53290 St Denis d'Anjou

Depuis le mois d'octobre 2011 à la demande de la mairie et du GIC de St Denis D'Anjou, notre association s'occupe du réaménagement d'un terrain au lieu-dit LE PRÉ ; ce terrain étant autrefois boisé, avait été déboisé d'une manière in- due, pour ce faire il a été réalisé les travaux suivants :

- . curage de la mare qui avait été bouchée
- . réalisation de talus pour y planter des haies
- . plantation d'un bosquet
- . au printemps il sera réalisé 2 cultures à gibier et une ruche sera installée sur le terrain.



Ce terrain retrouvera ainsi sa vocation initiale de zone FAUNISTIQUE.

A terme ce terrain se trouvant auprès du chemin pédestre fera le lien avec l'étang de la Morinière et pourra ainsi servir de lieu pédagogique pour les scolaires.

A cette occasion, le mardi 31 janvier 2012 a été réalisé



avec l'école de Saint-Denis un après-midi découverte des oiseaux de la Morinière avec la collaboration des agents de l'ONCFS du Département et de la Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne.

Nous tenons donc à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé :

- Le club du bon accueil
  - L'ONCFS
  - La Fédération des chasseurs de la Mayenne
  - La Mairie de St Denis d'Anjou
  - Le Conseil Général de la Mayenne
  - Les Chasseurs et non chasseurs de St Denis d'Anjou
- tous unis pour la sauvegarde du bocage Mayennais et de la biodiversité.

L. Pacitto

## DOG EXPRESS

LES CROQUETTES A DOMICILE

### Nouveaux tarifs 2012

### ttc livrés par 20 sacs

Paiement possible en 3 fois sans frais par cb  
Livraison toujours possible par 10 sacs

 <p><b>coti croc</b> 25/10</p>	Coti croc 25% de protéines 10% de matières grasses. Sac de 20kg: 13 €
 <p><b>Performance</b></p>	Performance 28% de protéines 14% de matières grasses. Sac de 20kg: 14 €
 <p><b>Energy</b></p>	Energy 30% de protéines 16% de matières grasses. Sac de 20kg: 17 €



**DOG EXPRESS**  
MONTORIN  
22940 PLAINTEL  
06 76 13 37 71  
nicolas.hedreux@live.fr





# Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne

Condensé du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 Mai 2011 (l'original peut être consulté sur notre site Internet). Le Président Jean Pierre LEROY déclare ouverte l'Assemblée Générale pour l'exercice 2010 2011. Il demande de respecter avec lui une minute de silence pour les collègues gardes disparus.

Il a remercié les adhérents présents pour leur participation à cette AG et présenté les intervenants :

- Monsieur LERICHE administrateur de la Fédération des Chasseurs, représentant Messieurs MOULIERE et GILLIOT retenus dans d'autres instances. Il a fait part de différentes informations concernant la prochaine saison de chasse et renseigné sur les assurances, les plans de chasse et sur la régulation des nuisibles etc....

- Monsieur FLEURY Président de la Fédération des Gardes Particuliers de la Sarthe a fait part de quelques différences qu'il peut y avoir entre la Sarthe et la Mayenne, comme par exemple le port du « fluo » obligatoire pour toutes les chasses individuelles ou en groupe, le tir à balles du chevreuil etc.

- Messieurs FONTAINE et ROZEC de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont présenté les règles en vigueur pour les armes utilisées par les chasseurs, en précisant qu'une nouvelle réglementation était en préparation. Ils ont expliqué comment les armes étaient classées par catégories en précisant que les dagues très utilisées lors de la chasse aux grands gibiers étaient classées en 6ème catégorie si la lame faisait plus de 15 cm et une épaisseur de plus de 4mm, dans ce cas son transport ne peut s'effectuer sans un motif justifiant le port de l'arme blanche (ex : pratique de la chasse).

- Monsieur René MALIN Vice-président a fait une intervention sur les assurances, il a demandé à chacun de bien se renseigner sur le contenu du contrat de son assurance chasse car bien souvent le chasseur pense être assuré comme organisateur mais ce n'est pas toujours le cas, ce qui peut poser problème: Si par exemple lors d'une chasse un gibier traverse une route et provoque une collision avec une voiture, la recherche d'un responsable sera effectuée et l'organisateur sera considéré comme responsable.

- Monsieur Michael JAMONT technicien de la Fédération des chasseurs a présenté une vidéo qui retraçait une journée de chasse et à chaque séquence le bon comportement et le mauvais pouvait être observé, ce qui a suscité de nombreuses réactions. Sur ce thème de la sécurité les incontournables ont été repris : tel que les consignes de sécurité et d'organisation avant la chasse, les moyens fluo pour être vu, le transport des armes etc. Un point important a

été évoqué: comment prévenir les automobilistes lors de battues à proximité des routes ? Des panneaux peuvent être disposés, mais pour l'image de la chasse il est souhaitable de lire **CHASSE EN COURS** plutôt que DANGER CHASSE afin que les usagers n'associent pas la chasse au danger.

Comme dans chaque AG les incontournables ont été évoqués : Bilan financier et moral, élection du tiers sortant, infos diverses sur le « Gyrophare vert » et « La revue LA LOI ». La sécurité étant un point fort de notre AG ; un gilet fluo a été offert à chaque adhérent 2011.

La Fédération Départementale des Gardes Particuliers a aussi pour rôle de renseigner et orienter les futurs commettants, de faire connaître un garde particulier à un propriétaire ou détenteur de droit de chasse qui souhaite faire commissionner un garde.

\*Nous rappelons à nos adhérents que nous tenons à leur disposition tous les documents nécessaires pour le renouvellement des assermentations (par le biais de son site Internet) : [www.fdgpm53.com](http://www.fdgpm53.com)

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY	0243026355	Port : 0685181360
René MALIN	0243021259	Port : 0661816176
Dominique LEVROT	0243671652	Port : 0608698233
Jean Yves POUTEAU	0243539706	Port : 0608457071
Site Internet : <a href="http://www.fdgpm53.com">www.fdgpm53.com</a>		
Courriel : <a href="mailto:fdgpm53@hotmail.fr">fdgpm53@hotmail.fr</a>		

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de Pierre DENIS, secrétaire de la Fédération des Gardes.

Il était un bénévole très investi, toujours disponible, discret, il accomplissait son rôle avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme. Sa carrière dans la gendarmerie, son expérience dans les procédures, ses connaissances de la loi faisaient de lui un conseiller très compétent. Sa fonction de Garde Particulier lui permettait de vivre ses passions : chasse et nature. Pierre, nous avons en mémoire tous les bons moments partagés ensemble.

Les membres du bureau





## Participez au Brevet Grand Gibier 2012

Le Brevet Grand Gibier est un examen conçu par l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) dans le but d'offrir au chasseur une occasion de remettre en cause ses connaissances relatives au grand gibier, à son environnement et à sa chasse.

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité à ses pratiquants. C'est pourquoi cette formation veut amener un maximum de chasseurs à bénéficier des connaissances indispensables pour une meilleure gestion de la faune sauvage dans la plus grande sécurité. A partir de ces objectifs, la formation au brevet aborde d'une manière précise, simple et didactique tous les sujets dont nous, chasseurs, avons besoin : connaissance des espèces, la gestion des espèces, la chasse du grand gibier (sécurité, réglementation...), la connaissance de la forêt, la gestion d'un territoire.

La session d'examen comporte une épreuve pratique de tir (sur cible fixe et sur cible mobile : sanglier roulant) et une épreuve théorique sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. La réussite est accompagnée de la remise d'un diplôme et d'un insigne.

Nous sommes des chasseurs impliqués, toujours à l'écoute de notre passion. Les connaissances apportées par le brevet grand gibier sont une bonne occasion de nous améliorer pour mieux pratiquer notre loisir.

Pour vous aider à passer ce brevet, l'ADCGG 53 organise une session de formation au brevet 2012.

Une soirée de présentation est organisée :

**le vendredi 24 février 2012 au CFPPA de Laval.**

Pour vous inscrire, contacter Stéphane PETIT :

Tél. 06 85 73 81 39 – courriel : [sac.petit@wanadoo.fr](mailto:sac.petit@wanadoo.fr)

**Offre spéciale assurance 4x4\***



Édité par la Caisse Fédérale Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 €, RCS LAVAL B 556 650 208, 43 bd Volney 53083 Laval cedex 09. Les caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national des intermédiaires d'assurance consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) ou par courrier au 1 rue Jules Lefebvre Paris cedex 09 ou par téléphone au 01.53.21.51.70 pour les entreprises suivantes, régies par le code des assurances : ACM IARD S.A. - S.A au capital de 142 300 000 Euros. 352 406 748. RCS Strasbourg Entreprise régie par le code des assurances. N° ORIAS 07 024 314.

\*Voir conditions en agence.

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler

**ARMURERIE D'ANJOU**  
*Olivier LEROUX*  
Professionnel diplômé de l'école de Liège

[armureriedanjou@orange.fr](mailto:armureriedanjou@orange.fr)

**VENTES  
RÉPARATION  
FABRICATION  
RESTAURATION  
GRAVURES  
MONTAGE À BOIS  
DÉPÔT VENTE  
EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route de Cholet  
49370 Becon les Granits  
02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95






## L'année 2011 aux Echos du Bas Maine

Trois grandes satisfactions auront été enregistrées au groupe de Trompe de Chasse « les Echos du Bas Maine » pour l'année écoulée.

Après une remise en cause et beaucoup de travail, sous l'impulsion de Bertrand Boudier et Emmanuel Pinot, le groupe de concours dit Groupe A a retrouvé un niveau digne des meilleurs. Si individuellement les résultats au Festival International de Trompe de Chasse tenu au Lion d'Angers auraient pu être meilleurs, nous notons pour le championnat de France la belle 4<sup>ème</sup> place de Manu Pinot, la 8<sup>ème</sup> de Bertrand Boudier et la 10<sup>ème</sup> place de Jérôme Lesbats. Espérons que l'un des trois, toujours très près de la consécration (on note au centième de point) soit enfin couronné en 2012 au festival de Romorantin. Satisfaction également avec la seconde place du trio Pinot-Boudier-

En remportant la Coupe d'Europe à Carrouges (Orne) le groupe confortait son titre national.

Précisons qu'en Mayenne les éléments qui composent cette assemblée de copains participent aux sorties des Echos du Bas Maine dans le département, que ce soit pour des concerts ou des animations de chasse. Difficile de n'en citer que quelques uns tellement ils sont unis, dans le travail, mais aussi dans la convivialité !

Jean François Houtin, Patrick Lambert, les frères Corbeau (Valentin, Geoffray, Antoine), Patrick Chauvin, Jean Marie Serrand, Ulric Garnier, David Jardin, Fred de Pontfarciy, Ludovic Dobaire, Anthony Morin, Didier Lecoq, Joel Rebuffé, et le Président Philippe Poirier ont participé à l'un ou l'autre titre. L'encadrement avait été confié à Emmanuel Pinot, Patrice Lecoq et Serge Vengeant.



L'Ecole des débutants, des jeunes et... des moins jeunes. Elle voit le nombre des élèves augmenter régulièrement. Certains persistent, d'autres, moins courageux, « détèlent » plus rapidement. Marcel Garnier, le papa poule, s'occupe avec doigté mais aussi fermeté des débutants de tous âges ; Francis David essaye de les mettre en formation, après le passage, plus ou moins long sous le Porche de la Maison de Marie avec Marcel. Une innovation cette année : l'apprentissage du solfège et la préparation spécifique du Brevet de Sonneur Classé (51 fanfares doivent pouvoir être chantées, dont une interprétée sans faute, à la trompe, agrémentée de quelques exercices, devant un jury de trois juges). Y a-t-il eu cause à effet, toujours est-il que les cinq élèves soumis à la pression de Jean Marie Fracapane devaient

Nourisson. Notre jeune Matthieu Cauwel, talentueux chant radou du Groupe décroche enfin un titre en gagnant la Coupe de Maricourt.

Cerise sur le gâteau, ce même groupe remporte haut la main la Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupe à Carrouges (Orne) devant des formations de renom.

Outre Manu Pinot déjà cité on relève les noms de Anthony Fouet, Patrice Lecoq, Vincent Vilain et Serge Vengeant, bien connus dans les milieux de la chasse à tir ou de déterrages en Mayenne.

La grande surprise est venue de notre deuxième groupe, dit groupe Ecole, qui après une motivation collective obtient le titre de « Champion de France de la catégorie C » à Beaupuy (Vendée).

réussir leur brevet, avec les félicitations des juges pour certains. Ces élèves sonnent maintenant avec le groupe B.

Nous citerons pour conclure une appréciation relevée dans la Revue 2011 de la Fédération Internationale des Trompes de France, écrite par une sommité du monde de la trompe, M. Jean Paul Heinrich : « Les Echos du Bas Maine ? C'est un phénomène. Savoir qu'il y a un groupe principal, plus un groupe de remplacement, plus une école et qu'au total ils sont cinquante, je pense que c'est un cas unique ! Et ce ne sont pas des gens qui restent chez eux, ce sont des gens qui se frottent aux autres... Ce sont des pépinières, ils sont dans le moulin qui tourne... »

Jean Marie Fracapane pour  
Les Echos du Bas Maine





## Société de chasse St Hubert Désertines - St Aubin Fosse Louvain - Vieuvy



Fondée le 4 août 1929 par Monsieur Le Bigot Henry, la Société de Chasse St Hubert Désertines-Saint Aubin Fosse Louvain- Vieuvy regroupait à l'époque 7 communes, à cheval sur les départements de la Mayenne et de l'Orne et portait le nom de « Société de Chasse Saint Hubert Normande et Mancelle ». Après plus de 82 ans d'existence, trois communes sont toujours réunies au sein de cette société : Désertines, Saint Aubin Fosse Louvain et Vieuvy. Elle compte 40 chasseurs qui peuvent profiter d'un territoire de 2017 hectares, réparti sur les trois communes. Depuis 2007 le président M. Gaylord Fourmond ainsi que les autres membres du bureau continuent de faire vivre cette association qui, depuis sa création, a pour principal but la bonne gestion et la conservation du gibier.

La convivialité et le plaisir de pouvoir partager ce vaste territoire sont les fondements de la longévité de notre association.

Le petit gibier, toujours bien présent sur le territoire, est néanmoins en faible progression. Les lâchers de faisans et de perdrix sont gérés individuellement par les bureaux de chaque commune.



La population de chevreuil est bien implantée sur les terrains des trois communes. Chaque saison de chasse, les membres titulaires du timbre « grand gibier » se réunissent en battues collectives pour prélever les animaux qui lui sont attribués. L'accent est mis chaque année sur la sécurité et sur la formation des chasseurs à la chasse en battue collective.

Le sanglier n'est que peu présent sur nos terres, de nombreux passages sont constatés durant l'année mais les prélèvements restent rares.

Pour terminer, petit clin d'œil à M. Lestas Joseph qui, du haut de ses 84 ans et de son 62<sup>ème</sup> permis de chasser est notre plus ancien adhérent. L'ensemble des chasseurs de la société lui souhaite encore de nombreuses saisons de chasse et lui tire un grand chapeau pour sa grande forme et sa passion toujours intacte.

**A LAVAL**  
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace  
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44  
Télécopie : 02 43 56 23 56  
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com  
Site : <http://lesrelaisdalsace.com>



## Le Pigeon ramier et le Pigeon colombin

Omniprésent le Pigeon ramier est connu de tous, contrairement au Pigeon colombin beaucoup moins abondant mais pourtant présent sur l'ensemble du département.

### LE RAMIER

En dehors de son territoire de nidification relativement restreint, le Pigeon ramier recherche la compagnie de ses congénères. Sur les gagnages les groupes ne dépassent guère la cinquantaine d'individus. Les grands rassemblements, par centaines et milliers, se constituent à l'époque des voyages et en hiver.



Méfiant de nature il devient farouche quand il a été inquiété. Pourtant dans les parcs et les villes, sa distance de fuite peut se réduire à quelques mètres. La ration alimentaire moyenne serait de 50 à 80 g. par jour. Il glane la plupart de sa provende à terre (graines diverses, pousses tendres, glands, faines, petits pois et autres légumes maraîchers, feuilles de colza ou de trèfle, fleurs...) mais il cueille aussi volontiers dans les arbres (cerises, prunes, graines de conifères et surtout les fruits du lierre en fin d'hiver). Son régime alimentaire n'est pas exclusivement végétarien et ne dédaigne pas chenilles, pucerons et autres insectes, lombrics et petits mollusques.

L'omniprésence du ramier tient à la simplicité de ses exigences : des arbres pour la nidification et le repos, des champs ou d'autres terrains à végétation rase pour la nourriture. Le pigeon peut donc se répandre partout mais sa prospérité est largement due aux activités agricoles.

C'est vers la fin du mois de septembre que sont observés les premiers mouvements migratoires, le pic de la migration se situant vers la mi-octobre. Les oiseaux originaires d'Europe du Nord et de l'Est, qui survolent notre pays à l'automne, hivernent plus au Sud en péninsule ibérique. La France constitue également une zone d'hivernage pour d'autres contingents d'oiseaux en provenance d'Europe

centrale et septentrionale mais la répartition hivernale de ces populations reste très mal connue.

Espèce gibier la plus prélevée dans notre département, avec un tableau moyen annuel estimé entre 50 000 et 60 000 individus, le Pigeon ramier fait le bonheur de nombreux chasseurs. Le nombre moyen de pièces prélevées par chasseur ayant tué au moins un individu approche les 8 à 10 oiseaux.

### LE COLOMBIN

Distinguer le colombin du ramier ne présente pas de difficulté : non seulement il lui est un peu inférieur en taille et surtout en corpulence mais encore il n'a pas de blanc, ni aux ailes, ni au cou. Sur les gagnages il se mêle sans histoires aux pigeons ramiers de même que lors de ses migrations. Le Pigeon colombin paraît moins éclectique que le ramier quant à la nourriture. Il recherche son alimentation essentiellement à terre (graines de céréales et autres végétaux cultivés ainsi que celles des petites plantes sauvages mais également des fragments de verdure).

La répartition et l'abondance de l'espèce ne sont pas limitées par les ressources alimentaires mais par la disponibilité en cavités se prêtant à la nidification. La plupart du temps le colombin les trouve dans les arbres feuillus (cavités naturelles ou loges de pics).

.../...





.../...

Si une partie au moins des oiseaux semble sédentaire en France, des migrateurs en provenance du Nord ou de l'Est de l'Europe viennent les rejoindre pour hiverner ou transitent par la France pour gagner la péninsule ibérique. Avec 1000 à 2000 individus dans le tableau global annuel,

les prélèvements de pigeons colompins sont très modestes par comparaison avec son cousin le ramier. Ils restent cependant proportionnés à l'importance de ses effectifs hivernants

J-F.A.

DESCRIPTION	PIGEON RAMIER (COLUMBA PALUMBUS)	PIGEON COLOMBIN (COLUMBA LIVIA)
Longueur	40 cm	31 cm
Envergure	73 à 76 cm	62 à 66 cm
Poids	350-600 g.	220-370 g.
Tête et cou	Gris bleu, avec taches blanches latérales entre des zones à reflets verts et pourprés.	Gris bleu avec reflets verts et pourprés aux côtés du cou.
Dos	Gris bleu.	Gris bleu.
Dessous	Gris bleu teinté de rose vineux au jabot et à la poitrine.	Gris cendré avec la poitrine teintée de rose vineux.
Ailes	Parties près du corps gris bleu séparées du bout des ailes noires par un large liseré blanc.	Gris bleu, bouts noirs.
Queue	Grise à extrémité noire.	Grise avec tiers terminal noir.
Nid	Plateforme en rameaux dans un arbre ou arbuste.	Dans une cavité naturelle (arbre ou rocher), garnie de ramilles entassées.
Ponte	2 œufs blancs incubés 16 à 17 jours ; 2-3 couvées par an.	2 à 3 œufs blancs incubés 16 à 18 jours ; 2 à 4 couvées par an.



**GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS**



Agréé 53C055

**LAPINS G.  
LIÈVRES  
FAISANS  
PERDRIX  
COLVERTS**

Gabriel Persigan  
-53- Villiers Charlemagne  
**06 81 45 15 70**



Imprimerie **MADIOT**

Pour faire *pousser* vos idées, faisons un *bambou* de chemin

**ENSEMBLE...**



Bd Louis Armand - 53940 ST-BERTHEVIN - Tél : 02 43 69 21 03

www.imprimerie-madiot.com Certifié **IMPRIM'VERT\*** Offset et numérique

## Le Gascon-Saintongeois

Le chien de Saintonge, dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, est une race qui se fragilise du fait de la consanguinité. Le chien de Saintonge était un chien courant de très grande taille (66 à 77 cm au garrot), très noble, avec un nez très délicat, chassant sans se presser, mais infatigable, sa spécialité était la vènerie du loup.



Le Baron Joseph de Carayon-Latour, aux alentours de la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, souhaite redynamiser la race en pratiquant une retrempe. Il ne voulut pas avoir recours au sang anglais (comme cela se pratiquait régulièrement). Il tenait ses chiens de Saintonge du Comte Henri de St-Légier et se servit du sang des Bleus de Gascogne du Baron de Ruble pour la retrempe. Le sang gascon, pourtant infusé à toute petite dose ne régénéra pas le sang de Saintonge mais le modifia pour créer une nouvelle race : le Gascon-Saintongeois.

Une nouvelle race 100% française est née, on l'appelle alors chien de Virelade, du nom du domaine du Baron de Carayon-Latour. La consécration officielle lui fut donnée en 1863, à la première exposition canine de Paris.

Le Gascon-Saintongeois, d'après le standard, est un chien d'ordre par excellence, il accuse la grande espèce des



deux races dont il est le produit. La tête est assez sèche, les oreilles attachées au-dessous de la ligne de l'œil, elles sont fines et papillotées. Le poil est court et serré, la robe est blanche mouchetée de noir et irrégulièrement frappée de tâches noires. Deux races existent, différenciées

uniquement par la taille : le petit Gascon-Saintongeois (52 à 60 cm pour les mâles et 50 à 56 cm pour les femelles) et le grand Gascon-Saintongeois (63 à 70 cm pour les mâles et 60 à 65 cm pour les femelles), cette distinction entre les deux races a eu lieu en 1970.

En 1974, seulement 9 sujets étaient inscrits au LOF. La race fut relancée après une très sévère sélection, à partir de Bleus de Gascogne noirs et blancs (l'autre sang constitutif, le chien de Saintonge, ayant disparu).

Le Gascon-Saintongeois se distingue par une grande finesse de nez, une voix de hurleur, malgré son application sur la voie, il possède un train moyen, soutenu et fait preuve d'une très grande endurance. La vènerie l'a peu à peu abandonné en lui préférant des chiens plus vite. Actuellement, il est utilisé en chasse à tir au grand gibier, renard, lièvre. Le Gascon-Saintongeois est un beau et bon chien français.

D.B.

### ACGL Conseil

2 informaticiens  
à votre service

**0 826 808 017**  
0,12 €/min

www.acglconseil.com  
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre-le-Potier - 53000 LAVAL  
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A  
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73





## Chasseur ... ou pas ?

Il en est ainsi, la bêtise humaine semble bien illimitée et se cache partout... Quelle ne fut donc pas notre surprise lors du dépouillement de notre enquête chasse contenue dans le n°74 du Chasseur Mayennais, de découvrir un questionnaire rempli bizarrement.

Je vous rappelle que notre enquête protégeait l'anonymat de chacun, et permettait ainsi de répondre sereinement et sans crainte. Bien sûr, un courageux hurluberlu se payait donc le culot (au nom de l'humour ?) de répondre ainsi :

**Votre âge :** au-delà de 70 ans

**Votre profession :** retraité

**Vous êtes :** un homme (pas d'ambiguïté, la suite va nous le démontrer)

**Vos lieux de chasse :** dans le département (si cela pouvait se limiter à sa commune, voire à sa rue... serait notoirement souhaitable)

**Vos sorties de chasse :** deux fois par semaine (compte-tenu de ce qui précède et de la suite, on frôle la performance !)

**Avec qui chassez-vous ? :** seul

**Vos armes de chasse :** la séduction (cette réponse n'était pas proposée, comment n'y avons-nous pas pensé avant)

**Quelle(s) race(s) de chien avez-vous ? :** pas de chien

**Avec quels chiens chassez-vous ? :** sans chien (à la réflexion peut-être qu'un bon rapprocheur pourrait s'avérer fort utile...)

**Quels gibiers chassez-vous ? :** la pétasse ! (ce terme ne figurait nullement dans les choix offerts, et modestement nous devons en faire amende honorable).

A ce point-là, nous commençons à avoir de sérieux doutes

sur la qualité de chasseur de l'auteur de ces réponses. Un véritable adepte de St-Hubert aurait sans doute pensé à l'opportune galinette cendrée, source de bien des plaisanteries de notre petit monde cynégétique !

Pour le reste de l'enquête, les réponses sont du même niveau et nous vous en faisons grâce. Mais pour finir par un feu d'artifice de mauvais goût, ce curieux rédacteur souhaiterait que votre fédération aborde ce délicat sujet : les maladies sexuellement transmissibles !

A noter que cette même personne ne participe pas à l'assemblée générale de la fédération car elle ne lui plaît pas. Alors une idée me traverse l'esprit : et si, lors de la prochaine assemblée générale, nous confions l'animation de la journée aux filles du Lido, et que nous distribuions par tirage au sort parmi les participants, une soirée chez la péripatéticienne la plus proche ? Peut-être pourrions-nous compter sur la présence active de ce gai luron.

Quoiqu'il en soit, que ce soi-disant pratiquant de notre loisir préféré sache qu'il nous a fait passer un bon moment de franche rigolade, et que ne lui en déplaise, nous ne prendrons pas en compte ses réponses lors de l'analyse de notre enquête.

Sachez, amis chasseurs, que pour ceux qui n'auraient pas encore retourné celle-ci, leurs réponses, même tardives, seront les bienvenues.

Allez, salutations à tous et encore merci à ceux qui ont pris le temps de nous retourner leur questionnaire, nous permettant de progresser et de travailler pour l'avenir de la chasse, toujours en St Hubert, bien sûr.

Le Moustique

## Petites annonces

### PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) :

adrez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante :

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :

